

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 24
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2023-12

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 21 mars 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire,
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Maryse PATAILLE, Sophie LAGNIER, Nathalie GAY, Julie BARNET,
- MM. Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLOTTTE, Elsa GOUBALI,
- MM. Jacquy GOUBET, Gérald BOUTET.

Pouvoirs :

- Mme Khadija MARZAQ à M. Sébastien COUETTE,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTTE à Mme Sophie LAGNIER,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET,
- M. Jacquy GOUBET à Mme Catherine PAGEAUX,
- M. Gérald BOUTET à Mme Nathalie GAY.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Lors de sa séance du 27 février 2023, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la commune pour 2023. À partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 a été élaboré et est soumis à l'adoption du conseil municipal.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230328-DELIB2023-12-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023,

À noter que ce budget primitif 2023 est voté avec les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2022.

Le budget primitif 2023, joint en annexe, s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 131 696,27	8 131 696,27
INVESTISSEMENT	2 120 200,00	2 080 112,29
RAR INVESTISSEMENT	889 305,09	929 392,80
TOTAL	11 141 201,36	11 141 201,36

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	2 050 000,00	013 Atténuation de charges	35 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 950 000,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	500 000,00
014 Atténuation de produits	60 000,00	73 Impôts et taxes	5 445 100,00
65 Autres charges de gestion courante	510 000,00	74 Dotations et participations	600 000,00
66 Charges financières	60 044,65	75 Autres produits de gestion courante	37 200,00
67 Charges exceptionnelles	100 000,00	77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements	650,00		
022 Dépenses imprévues	161 600,00		
Dép. réelles fonctionnement	6 892 294,65	Rec. réelles fonctionnement	6 617 300,00
023 Virement à la section d'investissement	869 401,62	042 Opé, d'ordre de transfert entre sections	6 200,00
042 Opé, d'ordre de transfert entre sections	370 000,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 239 401,62	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	6 200,00
		R002 Résultat 2022 reporté	1 508 196,27
TOTAL FONCTIONNEMENT CUMULÉ	8 131 696,27	TOTAL FONCTIONNEMENT CUMULÉ	8 131 696,27

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	350 000,00	13 Subventions d'investissement	100 000,00
204 Subventions d'équipement versées		16 Emprunts et dettes assimilées capitalisés	500 000,00
21 Immobilisations corporelles	944 000,00		
23 Immobilisations en cours	300 000,00		
Total des dépenses d'équipement	1 594 000,00	Total des recettes d'équipement	600 000,00

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230328-DELIB2023-12-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2023

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
10 Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	10 Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	65 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	
27 Autres immobilisations financières	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	2 064 000,00	Total des recettes réelles d'investissement	665 000,00
		021 Virement de la section de fonctionnement	869 401,62
040 Opé, ordre de transfert entre sections	6 200,00	040 Opé, ordre de transfert entre sections	370 000,00
041 Opé, patrimoniales	50 000,00	041 Opé, patrimoniales	50 000,00
Total des dépenses d'ordre	56 200,00	Total des recettes d'ordre	1 289 401,61
Total investissement 2023	2 120 200,00	Total investissement 2023	1 954 401,62
Restes à réaliser 2022	889 305,09	Restes à réaliser 2022	929 392,80
		R001 Résultat 2022 reporté	125 710,67
TOTAL INVESTISSEMENT CUMULÉ	3 009 505,09	TOTAL INVESTISSEMENT CUMULÉ	3 009 505,09

Considérant que ce dossier présenté en commission « Finances », réunie 14 mars 2023, a reçu un avis favorable à la majorité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 23 voix pour et 6 abstentions :

- ⇒ **d'adopter le budget primitif 2023 tel que décrit dans le document annexé au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 28 mars 2023

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230328-DELIB2023-12-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2023